

0216342009



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux destinataires de la procédure
de consultation

Références : EWK/vf
Date

Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds

Avis exprimé par : D^r Adrien Cosquelos

Nom de l'organisme : Santechrobas SA

Personne de contact : D^r Adrien Cosquelos / D^r Yvan Anetlas

Adresse : Ch du Verge 3
1768 Collombey

Téléphone : 029 4734468

Date : 31 8 17

114

0216342009

Question 1 : Etes-vous favorable au principe de régulation des équipements médico-techniques coûteux par le canton ?

oui

oui, mais

cf feuille annexes merci

non, car

Remarques

Question 2 : Etes-vous d'accord avec la liste des équipements considérés comme lourds dans le projet de décret ?

oui

oui, mais

cf feuille annexes merci

non, car

Remarques

0216342009

Question 3 : Etes-vous d'accord avec la composition et les missions de la commission chargée de fournir un préavis au Conseil d'Etat ?

oui

oui, mais

cf feuille annexée merci

non, car

Remarques

Question 4 : Avez-vous d'autres remarques ou propositions sur le projet de décret ?

cf feuille annexée merci

0216342009

Question 1

Oui, mais : La régulation devrait tenir compte de l'âge des appareils de leurs temps de renouvellement et de l'évolution de ces derniers de manière à ce que la population valaisanne ne soit pas préteritée par le fait que la haute densité actuelle, maintienne un parc d'appareil devenu obsolètes.

Pour les blocs opératoires, il faudrait tenir compte de l'évolution vers une chirurgie ambulatoire, du retard de la suisse et du valais dans ce domaine et de l'efficacité en manière de couts engendrée par une concurrence.

Question 2

Oui, mais : Il faudrait définir des critères propres au différents équipements lourd, notamment, tenir compte de la différence entre appareil et centre de chirurgie.

Question 3

Oui, mais : Il faudrait veiller à l'équilibre dans cette commission des représentants de l'activité médicale du Valais, L'HRC avec 1 seul site valaisan, compte autant de membre que l'ensemble de la médecine ambulatoire. Rééquilibrer avec au moins 1 membre du cic Saxon et 1 membre de Valère.

Question 4

Oui, mais : Il est compréhensible que le Canton du Valais cherche à maintenir les coûts de la santé, par une régularégulation de « prestations inutiles », « trop rémunérées », et qui seraient effectuées dans un but de rentabilité »

Mais une action sur ces couts à déjà été entreprise au niveau federal en 2014 avec un projet pour 2018.

Une trop grande action pourrai occasionner une pertes d'intéret pour des spécialistes bien formés pour le canton du Valais, avec à la clé un plus grand nombre de patients valaisans devant consulter dans les cantons voisins avec une valeur de point plus haute.

Par ailleurs, il n'est pas défini dans le décret de procédure d'estimation du besoin de la population valaisanne.

Le developpement de la chirurgie ambulatoire, par exemple est en retard en suisse et en Valais, on peut imaginer l'urgence de définir ces besoin par la crainte de la concurrence privé-public, mais une des piste pourrai être d'améliorer la collaboration entre ces 2 secteurs.

De plus, une certaine forme de concurrence entre ces 2 secteurs permettrai de maintenir une efficacité plus élevée, avec prise en charge par les assureurs que des centres dont l'efficacité réponds à leurs attentes. Les centres privés ayant souvent une meilleur réputation dans ce domaine en europe et dans le monde.